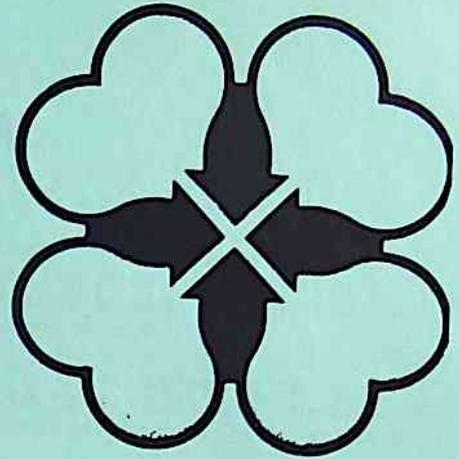


BULLETIN MUNICIPAL

D'INFORMATION

JANVIER 1990

#####



CORNILLON, EN

Trièves



EDITORIAL

A l'heure où nous écrivons, l'année 1989 s'achève. C'est pour ce Conseil Municipal que vous avez élu en Mars, le moment de faire le bilan de l'année écoulée, ce que nous allons tenter de faire par l'intermédiaire de ce bulletin municipal.

A l'aube de la nouvelle année, il m'est agréable de présenter à tous les habitants de CORNILLON EN TRIEVES mes vœux les meilleurs de santé, bonheur pour vos familles et de prospérité pour vos entreprises.

Avec 1990, c'est la dernière décennie du Vingtième Siècle qui commence. Souhaitons que celle-ci soit pour notre commune une décennie de développement, de tolérance et de paix. Que ceci soit notre souci permanent, pour que la vie soit plus facile dans notre commune. Que chacun, petits et grands, jeunes et anciens, 1990 soit une année où chacun trouve sa place dans la confiance et la sérénité.

Saurons nous dans les prochaines années, tirer parti de ce qui nous est promis?

En effet, pour le TRIEVES, un Contrat de Développement Economique a obtenu un avis favorable de la part de la région RHONE-ALPES, pour aider nos trois cantons à s'orienter sur des activités complémentaires de l'agriculture, de façon à maintenir la population dans nos communes.

Nous venons aussi d'être informé que le SUD-ISERE : TRIEVES et MATHESINE a retenu l'attention de la COMMUNAUTE EUROPEENNE en tant que zone fragile pour mettre en oeuvre les Fonds Structurels Européens.(5 B). Ces fonds doivent servir au développement de nouveaux systèmes d'exploitation agricoles, forestières, et des activités qui leurs sont liées (Service, commerce, artisanat), et à la valorisation touristique des grands équipements : autoroute, barrage ...etc.

Nous avons commencé, avec le Conseil Municipal à étudier la possibilité de constituer des réserves foncières en prévision du passage de l'autoroute, et d'acquérir de vieux bâtiments pour les transformer en Centre d'Accueil Touristique. Pour le moment, le Conseil Municipal n'est pas encore convaincu de la faisabilité de ce projet, ni de sa rentabilité future. Mais, nous n'en sommes qu'à la réflexion qui, peut-être aboutira favorablement. Il est bien entendu que si la commune ne présente aucun projet, elle ne pourra bénéficier des aides provenant de la communauté européenne. Ces projets devant bien sur, être créateurs d'emplois.

.../....

Cette aide du Fond Européen pour le développement du Trièves doit permettre à notre région et à notre canton de se développer dans les cinq années à venir.

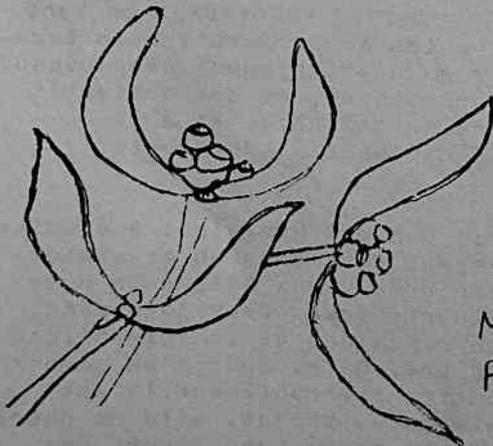
Nous pouvons espérer, pour le canton de MENS, une aide d'environ 8 500 000 Francs pour un ensemble de travaux de : 12 150 000 Francs. Il nous paraît important que toute la population participe à la réflexion sur l'avenir de notre commune . Si vous avez des idées ou si vous connaissez quelqu'un qui désire s'installer dans l'artisanat, le commerce, voir même l'industrie, nous examinerons ces projets soit au niveau communal, soit au niveau du S.I.V.O.M.. Nous devons faire en sorte que ces moyens mis à notre disposition nous aident à faire de notre commune et de notre canton, des communautés plus vivantes .

C'est du moins, le souhait que je formule pour les années 1990.

G. MATHELET

Maire de CORNILLON EN TRIEVES

Président du S.I.V.O.M. de MENS.



MEILLEURS VŒUX
POUR LA NOUVELLE ANNÉE

LE BUDGET 1989

#####

Le Conseil nouvellement élu en mars 1989a eu pour premier travail à faire, le budget primitif.

Ce budget primitif revu par le budget supplémentaire s'équilibre comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement pour la somme de :

794 787 F.

- En recettes et en dépenses d'investissement : 1 084 674 F.

Dans un souci de ne pas augmenter les charges des familles et des exploitations agricoles, le\$ taux d'imposition de la taxe foncière a été baissé de -3,17 %, le taux des autres taxes augmenté de 2,84 % pour la taxe d'habitation, de 2,62 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 0,52 % pour la taxe professionnelle.

Le produit de ces quatre taxes a été de : 279 977 F.
La dotation de fonctionnement reçue de l'Etat : 170 527F.
Les produits de l'exploitation ont été de :62 200 F.
Les produits domaniaux de :87 700 F.
L'attribution du Fond départemental de la taxe professionnelle a été de : 40 400 F.
La dotation de solidarité du Conseil Général a été de : 40 000 F. Cette dernière fût utilisé pour les travaux de remplacement du cable de commande de la station de pompage.

Voilà en gros les recettes de la commune pour l'année 1989 pour le fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de au 31 décembre 1989 :

348 177 F.

Nous avons donc la possibilité de prélever une somme importante sur les recettes de fonctionnement pour financer des investissements soit pour les routes, soit pour les batiments, soit pour les réseaux, ou pour créer des réserves foncières.

#####

LE C.C.A.S. DE CORNILLON EN TRIEVES

La Loi du 6 janvier 1986 a changé le Bureau d'Aide Sociale en Centre Communal d'Action Sociale. Le C.C.A.S. de la commune de CORNILLON est administré par un CONSEIL D'ADMINISTRATION qui est composé d'un Président, le Maire et de huit administrateurs dont quatre élus par le Conseil Municipal et quatre personnes choisies dans la commune.

Le Conseil d'Administration se réunit :

- pour voter son budget et le compte administratif,
- pour formuler un avis sur les demandes d'aide sociales,
- pour toute affaire relevant de sa compétence.

Cette année 1989, les membres du C.C.A.S. se sont réunis pour faire les colis de NOEL des personnes âgées. Les colis, au nombre de 15 se composaient d'un repas et de douceurs :

Tourte grasse, pintade, légume, bûche de NOËL, chocolat. sans oublier la boisson. Une bouteille de bon vin était prévue pour les messieurs et une bouteille de vin pétillant pour les dames, et les traditionnelles mandarines

Le 23 décembre, les colis étaient distribués par Mesdames CLEMENT Christiane, TATIN Francette et FROMENT Jacqueline, chez chaque personne âgée de plus de 70 ans.

Nous souhaitons à chacun une bonne année et une bonne santé.

#

LES PROBLEMES D'EAU à CORNILLON EN TRIEVES
+++++

Comme chaque année, la commune a vécu son lot de problèmes sur le réseau d'eau.

Tout a commencé par des pannes sur les commandes automatiques des pompes. Nous avons d'abord pensé à des problèmes de mauvais contacts et de relais, mais nous avons été obligé de nous rendre à l'évidence : c'était le cable d'alimentation des commandes mis en place en 1965 qui était hors service et qu'il fallait remplacer.

Le Conseil Municipal a envisagé plusieurs solutions :

- Passage du cable en aérien,
- Mise en place par une sous-soleuse,
- En souterrain sous tube plastique.

Pour chaque opération, il a été demandé un devis, et c'est finalement la troisième solution qui a été choisie et les travaux confiés à l'Entreprise moins-disante : PERMINGEAT-ROUX. Celle-ci a effectué les travaux en septembre.

Nous devons exprimer ici toute notre gratitude et nos remerciements à Michel TATIN, qui d'avril à septembre a mis en route manuellement les pompes le soir, pour les arrêter ensuite le matin et ce tous les jours. Ce qui fait que pendant cette période d'été, la population ne s'est aperçue de rien.

Nous avons pu réaliser en 1989, les travaux que nous avions prévu sur le réseau de VILLARD JULIEN. Il s'agissait de :

- Récupérer la source de CHATEAU-PAIN perdue lors des travaux de 1982.
- Amener à VILLARD JULIEN, une conduite spéciale "lutte contre l'incendie" en diamètre de 100, seule utilisable par les pompiers.
- Il nous est apparu intéressant de récupérer le trop-plein du réservoir de CHATEAU-PAIN pour alimenter les bassins de VILLARD JULIEN afin qu'ils puissent être utilisés à toutes les périodes où les trops pleins fonctionnent, donnant aussi une possibilité de chasse d'eau pour les égouts.

Je remercie les propriétaires qui ont laissé le passage gratuit, ils ont compris le bien fondé de cette opération ; celle-ci était faite pour le bien commun et pour une amélioration des services à tous les habitants de ce village. Je regrette que certains ne l'aient pas compris, nous obligeant ainsi à des changements d'itinéraires et à un coût supérieur supporté par l'ensemble des contribuables de la commune.

Lors de l'appel d'offre, l'Entreprise la moins disante était l'Entreprise SÖNZOGNI qui s'est vu confier les travaux pour un devis de 300 000 F. environ. La commune a demandé et a obtenu une subvention dans le cadre du Fond d'Alimentation en Eau et Assainissement, d'un montant de 180 000 F. soit 60 % des travaux.

Nous venons et nous sommes encore en train de vivre une sécheresse avec un étiage important et sans précédent. Dès le mois de septembre, la D.D.A. nous a demandé de mesurer nos sources de façon à voir les effets de cette sécheresse. Ce travail est effectué depuis cette date par Michel TATIN et l'employé communal.

Les petites sources ont beaucoup baissé.
La source des Grands Prés -la principale- qui en temps normal a un débit de supérieur à 80 l/minute a d'abord baissé à 60 L/m en octobre, 50 l/m en novembre et 40 l/m vers le 20 décembre. Nous devons tous espérer que la pluie va bientôt se remettre à tomber si nous ne voulons pas imposer des restrictions.

#####

Comme par le passé, nous avons eu notre lot de fuites sur les différents réseaux. Mais en période d'étiage, celles-ci ont plus de conséquences qu'en temps normal. Par deux fois cet automne, l'ensemble des réserves (280 M³) ont été vidées par des fuites non détectées à temps.

Par la présente, je demande à tous les citoyens de cette commune, dès qu'ils constatent une fuite ou même s'ils n'ont qu'une présomption, de le signaler soit à un adjoint, soit à un conseiller, soit à l'employé communal, afin que nous puissions intervenir rapidement. Dans la circonstance actuelle, c'est un devoir civique. Merci d'avance de votre concours !

G. MATHELET.

Maire de CORNILLON.

TRAVAUX DE GOUDRONNAGE

Comme chaque année, le Conseil Municipal a tenu à faire un entretien des routes classées. Nous avons d'abord bouché les trous par des emplois partiels de goudron et graviers, réalisés par les services de l'Equipement de MENS, pour un montant de : 30 000 F.

Nous avons ensuite réalisé du goudronnage sur les parties les plus mauvaises de réseau communal. Ces travaux pour un montant de : 51 800 F. furent effectués par la Société Chimique de la Route dans le cadre des marchés reconduits par le S.I.V.O.M. de MENS.

TRAVAUX SUR LES CHEMINS RURAUX ET AGRICOLES

En 1989, ont été élargis et empierrés les chemins de la Meule et le Villaret, et réouverts le chemin de l'Eyrette à VILLARD JULIEN, et de la Combe entre le GRAND ORIOL et CORNILLON.

Vous avez pu remarqué aussi que du terrassement avait été réalisé sur le talus du chemin : Lotissement Aubépin, la Chapelle : ces travaux avaient trois objectifs :

1. Permettre le déplacement de la ligne moyenne tension 2000 volts qui surplombe les haies et plantations de 3 lots, faisant courir des risques d'électrocution au moment des arrosages ou du taillage des haies.
2. Supprimer le talus qui semble être la cause de la constitution de congères par vent du Nord.
3. Permettre avec le remblai ainsi récupéré, d'agrandir la plateforme du bas du lotissement.

Nous avons maintenant une surface plane d'une certaine importance permettant l'implantation d'un bâtiment artisanal ou commercial. La commune peut se donner les moyens de le construire mais il faut trouver un utilisateur. Au risque de me répéter, si vous connaissez quelqu'un qui peut être intéressé, qu'il veuille bien nous le faire savoir.

Si, une telle action pouvait être menée à bien, elle contribuerait au développement de la commune.

L'ensemble de ces travaux a été confiée à l'Entreprise PERMINGEAT-ROUX -la moins disante- que nous tenons à remercier pour la diligence et l'efficacité dans ce travail.

AUTRES TRAVAUX ATTRIBUES EN 1989
#####

Le 16 mai 1988, nous avons subi une trombe d'eau qui avait provoqué de nombreux dégats, du Lotissement AUBEPIN au PETIT ORIOL en passant par le GRAND ORIOL et LES EAUX.

Nous espérons ne plus revoir ce phénomène se reproduire mais afin d'assurer une protection du bas du Lotissement, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux sous la direction, et chiffrés par les Services de l'Equipement de MENS.

C'est l'Entreprise MEYSENC qui est adjudicataire pour un montant de : 40 656 F. TTC.

Il s'agit de construire une murette de protection en bordure du lotissement, de refaire un caniveau au droit de l'entrée de la Maison RECH, et d'installer un tuyau supplémentaire de Ø 300 pour évacuer les crues vers le fossé de la route.

Ces travaux seront entrepris dans les premiers jours de janvier si les conditions atmosphériques le permettent.

La Commission des Travaux.

FORET COMMUNALE

1 ACQUISITIONS DE BOIS ET TAILLIS.

La commune de CORNILLON EN TRIEVES a eu l'occasion d'acquérir en 1989 des parcelles de taillis et bois situés en limite de la forêt communale. Nous avons demandé une expertise à la COFALP, et sur les bases de celle-ci nous avons passé un acte d'acquisition signé en septembre chez le notaire.

Le forêt de CORNILLON s'est donc agrandie de 8 hectares qu'il nous faudra mettre en valeur dans les prochaines années par des travaux de dégagement de semis naturels ou par des plantations d'essences plus intéressantes que les pins sylvestres. Il nous faudra aussi aménager et créer des pistes de desserte de cette nouvelle surface.

2 LES PISTES FORESTIERES.

Comme nous l'avions annoncé en 1989, tout à fait en début d'année, l'entreprise PELISSARD a réalisé les pistes forestières au FAYS. Celles-ci étaient prévues conformément au projet présenté dans le bulletin municipal de 1989; elles permettent la desserte des parcelles N° 6,7,8,9,10 11 et 12. Le coût de ces pistes a été de : 63 412 F. et nous avons perçu 27 215 F. de subvention pour réaliser ces travaux.

3 LA VENTE DES BOIS.

En plus de la coupe affouagère ou 13 lots ont été attribués dans les parcelles des Voûtes nous avons pu vendre à des particuliers de la commune une vingtaine de stères de bois de chauffage à des prix intéressants. Ce bois provenant d'emprise de pistes ou de nettoyage.

Après plusieurs essais infructueux, nous avons pu vendre à la Scierie BARTHALAY à MENS le bois façonné, rendu bord de route provenant de l'emprise des pistes, ceci pour un montant de 22 500 F. Par contre la coupe invendue en 1988 a trouvé preneur aux ventes de juin 1989, sans doute à cause de l'existence des pistes. L'acquéreur est l'entreprise CATELAN -pour 36 500 F.- s'agissant essentiellement de pins sylvestes et de pins noirs, ce n'est pas mal.

#####

ELECTRIFICATION RURALE

Des problèmes de chutes de tension sont apparus à VILLARD JULIEN. Le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de LAVARS a inscrit ces travaux dans le Programme 1989, de même que le changement de place de la ligne moyenne tension au Lotissement AUBEPIN, dont nous avons déjà parlé plus haut.

C'est l'Entreprise SOTRELEC de SASSENAGE qui est adjudicataire de ces travaux qu'elle devra réaliser courant 1990.

La commission des travaux comprenant les représentants du S.I.E. , de la D.D.A.F., et E.D.F. ont décidé de réaliser les travaux suivants :

A VILLARD JULIEN : Construction d'une cabine pour mise en place d'un transformateur de 250 KVA en remplacement du 160 KVA existant.

Alimentation de ce transformateur par une dérivation souterraine de la moyenne tension. Rebranchement au réseau basse tension dans toutes les directions

AU LOTISSEMENT AUBEPIN : la ligne moyenne tension ne sera pas changée de place, mais les cables seront remplacés par un faisceau isolé sur toute la longueur du Lotissement en partant du transformateur.

G. MATHELET

Président du S.I.E. DE LAVARS.

LA VIE A CORNILLON EN TRIEVES

Monsieur le Maire a eu le plaisir de célébrer deux mariages à CORNILLON EN TRIEVES :

Celui de Véronique CHEVILLON et Maurice PALLANCHARD
Celui de Angeline CLEMENT et Serge GUILLEN.

Nos meilleurs voeux à ces jeunes époux qui s'installent et restent à CORNILLON.

#####

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à CORNILLON aux nouveaux habitants de la commune en 1989 :

- Monsieur ROLLIN Emmanuel locataire de l'appartement de la Mairie, qui a remplacé Monsieur et Madame VILLARD.

- Monsieur et Madame ROLLAND Guy Locataires d'un appartement communal au GRAND ORIOL.

- Monsieur GOUDET Olivier, locataire d'un appartement à VILLARD JULIEN.

Nous adressons nos félicitations aux parents et nos meilleurs voeux aux bébés nés en 1989 :

à Elodie PALLANCHARD, fille de Maurice et Véronique CHEVILLO

à Laétitia SENEBIER, fille de Roland et Evelyne CHION.

à Boris FROMENT fils de Laurence et Claude FROMENT, né

en ce premier Janvier 1990.

0

0 0

DOUBLE CEREMONIE A CORNILLON

Le 12 novembre 1989, la commune était en fête. Ce jour là, l'arbre de la LIBERTE était planté devant la MAIRIE pour commémorer le bi-centenaire de la REVOLUTION FRANCAISE. Monsieur le Maire avait choisi un tilleul pour être le symbole de la LIBERTE, et a lu à cette occasion les articles de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, en souhaitant que ces "principes fondamentaux demeurent et que leur respect chaque jour permettent le maintien des libertés de chacun".

M. le Maire a planté l'arbre et chaque conseiller a fait ensuite preuve de son art à manier la pelle.

La deuxième cérémonie a revêtu un caractère plus familial. C'est dans une ambiance chaleureuse que Monsieur MATHELET remettait, en présence de Monsieur RICHARD Jean Auguste, Conseiller Général, la médaille d'honneur communale à Monsieur Robert CHEVILLON. Cette médaille d'argent récompense 24 ans de mandat électif.

M. le Maire rapelle à cette occasion que M. CHEVILLON est entré an Conseil Municipal en 1965 et qu'il a été depuis constamment réélu, en 1971,1977,1983 et enfin en mars 1989.

La 25 ième année de mandat commence donc pour M. CHEVILLON dont M. MATHELET dit la présence à toutes les réunions. Le récipiendaire a participé à toutes les actions menées par la municipalité, et modérait par sa sagesse les ardeurs du conseil municipal.

La matinée se terminait par un apéritif offert par la municipalité à tous les habitants de la commune.

\$\$\$\$\$\$
\$\$\$\$\$\$
\$\$\$\$
\$